



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 14-17 novembre 2022

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 30 septembre 2022

WFP/EB.2/2022/5-C/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan de travail de l'Auditeur externe

Pour la période allant de juillet 2022 à juin 2023

Coordonnateur responsable:

M. L. Hoffmann
Directeur du Bureau de l'Auditeur externe
courriel: extauditor.lhoffmann@wfp.org



B u n d e s
rechnungshof ■ ■ ■

Plan de travail de l'Auditeur externe

Pour la période allant de juillet 2022 à juin 2023

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Mandat et responsabilités	4
3.	Objectif et portée des audits	5
4.	Rapports d'audit et calendrier	6
5.	Domaines d'audit	7
	Annexe 1	10
	Annexe 2	11

1. Introduction

Dans sa décision 2021/EB.2/4 en date du 16 novembre 2021, le Conseil d'administration du PAM a nommé le Präsident des Bundesrechnungshofes de l'Allemagne aux fonctions d'Auditeur externe chargé de la vérification des comptes du PAM pour une période de six ans allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.

Le présent document, soumis au Conseil d'administration pour information, constitue le plan de travail annuel de l'Auditeur externe pour le cycle allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

2. Mandat et responsabilités

Le mandat de l'Auditeur externe est précisé à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement. L'appel à candidatures, ainsi que l'offre de services de l'Auditeur externe, notamment son offre technique détaillée, constituent le cahier des charges du mandat.

Les responsabilités de l'Auditeur externe consistent à procéder à des audits en se conformant aux Normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et en conformité avec le mandat additionnel défini dans l'annexe au Règlement financier du PAM (article 14.3 du Règlement financier). L'Auditeur externe a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM (article 14.4 du Règlement financier).

Le Directeur exécutif du PAM est pleinement responsable de la gestion financière des activités du PAM et il en rend compte au Conseil d'administration (article 3.1 du Règlement financier). Il soumet au Conseil, pour approbation, des états financiers annuels du Fonds du PAM, y compris tous ses fonds et comptes (article 13.1 du Règlement financier). Le Directeur exécutif certifie les états financiers du PAM et les présente, au plus tard le 31 mars suivant la fin de chaque exercice financier, à l'Auditeur externe pour que celui-ci les examine et formule son opinion (article 13.3 du Règlement financier). Les états financiers du PAM sont établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (article 13.1 du Règlement financier). Le Directeur exécutif établit des contrôles internes, y compris une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses avoirs.

Selon les dispositions de l'annexe au Règlement financier du PAM, le Directeur exécutif doit veiller à ce que l'Auditeur externe et ses collaborateurs aient librement accès, à tout moment approprié, à tous les livres, écritures et documents comptables dont l'Auditeur externe estime avoir besoin pour effectuer la vérification.

3. Objectif et portée des audits

Audit financier

Dans le cadre de l'audit financier, nous déterminerons si les états financiers du PAM donnent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2022, en application des Normes comptables internationales pour le secteur public, et si les états financiers ont été établis conformément aux directives et politiques comptables pertinentes, appliquées de la même manière que pendant l'exercice précédent.

Nous planifions, préparons et menons l'audit, puis en rendons compte, dans le respect des normes reconnues sur le plan international. Nous appliquons les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing*, normes ISA) et le Cadre des prises de position professionnelles de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

Conformément aux obligations que nous imposent les normes ISA, nous sommes soumis aux règles de déontologie et tenus d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives¹. Nous appliquons les règles de déontologie énoncées dans les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques².

La responsabilité de prévenir et repérer les fraudes incombe au premier chef aux responsables de la gouvernance et de la gestion de l'entité concernée. La supervision exercée par les responsables de la gouvernance consiste notamment à examiner les possibilités de passer outre les contrôles ou d'influencer indûment le processus de communication de l'information financière. Du fait des limites inhérentes à l'audit, il existe un risque inévitable que certaines anomalies significatives contenues dans les états financiers ne soient pas détectées, alors même que l'audit a été correctement planifié et réalisé en conformité avec les normes ISA³.

¹ Norme ISA 200, "Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit".

² Norme ISSAI 130, "Code de déontologie", et norme ISSAI 140, "Contrôle qualité pour les institutions supérieures de contrôle".

³ Norme ISA 240, "Responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers".

Nous adoptons une méthode d'audit fondée sur les risques⁴. Nous tenons compte de l'avis de notre prédécesseur, selon lequel l'environnement de contrôle interne du PAM est caractérisé par un risque inhérent élevé lié à la nature et à la localisation des principales opérations du PAM, ainsi qu'à la structure très décentralisée laissant une large autonomie aux responsables à l'échelle des pays.

Nous évaluerons les forces et les faiblesses des systèmes financiers du PAM afin de déterminer la probabilité que des erreurs significatives se produisent. Le résultat de cette évaluation des risques nous aidera à déterminer quels éléments probants il nous faut recueillir pendant l'audit pour étayer notre opinion, à centrer nos efforts sur les domaines à haut risque, et à améliorer le rapport coût-efficacité des tests d'audit.

Audits de performance

Nous mènerons deux audits de performance relatifs à certains aspects de l'administration et de la gestion du PAM. Ces audits porteront sur l'application des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience, conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques⁵.

4. Rapports d'audit et calendrier

Nous soumettrons au Conseil d'administration, à sa session annuelle en juin 2023, un rapport d'audit sur les états financiers de 2022 du PAM accompagné d'une opinion de l'Auditeur externe, et deux rapports d'audit de performance.

Nous nous rendrons deux fois au Siège du PAM dans le cadre de l'audit général des états financiers:

- du 10 au 21 octobre 2022; et
- du 14 février au 4 mars 2023.

L'audit financier donne lieu également à des visites dans des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

⁴ Norme ISA 315, "Compréhension de l'entité et de son environnement aux fins de l'identification et de l'évaluation des risques d'anomalies significatives".

⁵ Normes ISSAI 300, "Principes de l'audit de la performance" et ISSAI 3000, "Norme pour l'audit de la performance".

Étant entendu que selon les dispositions de l'article 13.3 du Règlement financier, la certification des états financiers par le Directeur exécutif marque le début de leur audit et de la formulation d'une opinion, nous poursuivrons l'audit financier après la date de certification aussi longtemps que nous l'estimerons nécessaire en exerçant notre jugement professionnel, afin de fonder notre opinion sur des bases solides.

Les deux audits de performance se dérouleront principalement au Siège du PAM, entre octobre 2022 et février 2023. Ils seront complétés par des visites effectuées dans des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

5. Domaines d'audit

Audit financier

Nous avons réalisé une analyse préliminaire de l'environnement de contrôle interne du PAM, qui montre que cet environnement est caractérisé par un risque inhérent élevé lié à la nature internationale des opérations du PAM, se traduisant par une structure très décentralisée qui laisse une large autonomie aux responsables à l'échelle des pays.

Compte tenu des résultats de notre évaluation préliminaire des risques, nous avons l'intention de centrer nos efforts sur les domaines d'audit ci-après:

- les transferts de type monétaire distribués;
- la gestion des partenaires coopérants;
- les inventaires et la distribution de produits alimentaires;
- les avantages du personnel; et
- la comptabilisation des contributions volontaires.

Nous mènerons dans ces domaines des tests de validation et des tests des contrôles. Indépendamment des domaines privilégiés, tous les postes importants feront l'objet de vérifications.

Le PAM est fortement tributaire des systèmes d'information. Le progiciel de gestion intégré WINGS II joue un rôle clé dans la tenue de la comptabilité et la préparation des états financiers.

Nous déterminerons quelles procédures et assertions d'audit concernant les catégories de transactions et les soldes des comptes sont nécessaires pour l'exercice 2022 et à la fin de 2022. Dans le cas de certains risques, nous pourrions estimer qu'il n'est pas possible ou réalisable d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés uniquement en appliquant des procédures substantives. Les contrôles mis en place par le PAM au regard de ce type de risques présentent un intérêt pour l'audit et nous nous emploierons à les comprendre.

Nous nous attacherons en outre à comprendre la manière dont le PAM établit les estimations comptables, en particulier pour ce qui est des passifs liés aux avantages du personnel, qui sont fondés sur des hypothèses actuarielles. Nous nous pencherons tout particulièrement sur ces passifs et communiquerons avec l'actuaire.

Audits de performance

Comme indiqué précédemment, nous mènerons deux audits de performance, l'un sur les services d'appui administratif et l'autre sur la gestion des carburants. Les domaines déjà visés par des audits de performance entre 2016 et 2021 figurent à l'annexe 1.

Services d'appui administratif

Les services d'appui administratif jouent un rôle essentiel dans les activités organisationnelles et opérationnelles du PAM. Aux fins du présent audit, on entend par services d'appui administratif, les services administratifs et communs, notamment les services relatifs à la gestion de l'information et des technologies ou encore aux achats. La gestion des ressources humaines, qui revêt une importance capitale pour l'action menée par le PAM dans les pays où il intervient, fait également partie des services visés. Le présent audit aura pour objectif de déterminer si les services d'appui administratif du PAM garantissent un fonctionnement rationnel, économique et efficient.

Les principales questions de l'audit sont les suivantes:

- Quelles règles s'appliquent aux services d'appui administratif?
- La prestation des services d'appui administratif respecte-t-elle ces règles?
- Les systèmes informatiques sont-ils adaptés à la prestation des services examinés?
- Le Siège du PAM fournit-il les services dont les bureaux de pays ont besoin?
- Les bureaux régionaux fournissent-ils un appui aux bureaux de pays lorsque c'est nécessaire?
- Comment le Siège du PAM assure-t-il le suivi des pouvoirs relatifs à la prestation de services d'appui administratif lorsque ces pouvoirs sont délégués à des bureaux de pays?

Gestion des carburants

Pour mener leurs activités, les bureaux de pays sont tributaires des disponibilités de carburants. Compte tenu des difficultés actuelles, il est indispensable d'appliquer une procédure efficace de gestion des carburants, appuyée par des règles, des directives et des systèmes d'appui informatiques adaptés.

Les principales questions de l'audit sont les suivantes:

- Cadre de surveillance: Quelles politiques stratégiques, règles, normes et directives applicables à la gestion des carburants sont en place?
- Approvisionnement en carburants: Comment le PAM assure-t-il un approvisionnement suffisant en carburants? Comment les fournisseurs de carburants sont-ils sélectionnés? Quels types de contrats utilise le PAM? Les contrats prévoient-ils le respect de normes minimales, ainsi que de niveaux acceptables de qualité et de durabilité environnementale?
- Suivi et contrôles: Comment le PAM surveille-t-il la consommation de carburants? Comment la réserve de carburants est-elle gérée? Les systèmes informatiques utilisés sont-ils adaptés à la gestion des carburants? Comment le PAM prévient-il les irrégularités? De quelle manière le PAM gère-t-il les risques liés aux prix des carburants?

Visites sur le terrain

Les bureaux de pays mettent en œuvre le mandat du PAM en fournissant une assistance alimentaire et en intervenant en cas de crise. Étant donné que plus de 87 pour cent du personnel du PAM travaille dans les bureaux de pays, les visites dans ces bureaux revêtent une importance cruciale pour nos audits. Les critères justifiant une visite dans un bureau de pays sont notre évaluation préliminaire des risques financiers, l'importance du budget et la date de la dernière visite de l'Auditeur externe.

Le PAM mène des opérations dans de nombreux pays où la situation est instable sur le plan de la sécurité. La pandémie de COVID-19 est venue s'ajouter à cette réalité. Compte tenu de ces risques, il serait peut-être souhaitable d'annuler certaines visites déjà prévues.

Les bureaux de pays dans lesquels nous prévoyons d'effectuer des visites pendant le cycle d'audit en cours sont énumérés à l'annexe 2.

Annexe 1

Liste des sujets des audits de performance retenus pour l'exercice 2022 et liste récapitulative des sujets retenus les années précédentes

2016–2021	2022
<ul style="list-style-type: none">• Bilan de la décentralisation• Évolution des ressources humaines• Pertes liées aux approvisionnements alimentaires• Mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence• Budgets de portefeuilles pays• Prévention, détection et répression de la fraude• Services de transport aérien• Parc immobilier• Initiatives internes d'importance primordiale• Gestion de l'information sur les bénéficiaires• Supervision par la direction• Partenaires coopérants	<ul style="list-style-type: none">• Services d'appui administratif• Gestion des carburants

Annexe 2

Bureaux régionaux et bureaux de pays retenus pour les audits de l'exercice financier 2022

Bureaux régionaux	<ul style="list-style-type: none">• Le Caire
	<ul style="list-style-type: none">• Johannesburg
Bureaux de pays	<ul style="list-style-type: none">• Égypte
	<ul style="list-style-type: none">• Jordanie
	<ul style="list-style-type: none">• Liban
	<ul style="list-style-type: none">• Malawi
	<ul style="list-style-type: none">• Mozambique
	<ul style="list-style-type: none">• République-Unie de Tanzanie
	<ul style="list-style-type: none">• Zimbabwe